Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 24/08/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260820-2026_80-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
10 Août 2026

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	19
Votants	27

L'An deux mille vingt six
Le 17 Août 2026 à 20h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe, Maire,

Etaient présents :

Mary COXALL-PHILIPPE, Céline HOUBERDON, Pauline PERROT, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Mickaël POITOU, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Patrick DURVICQ, Pascal PRIGENT, Magali DREZEN, Ludovic RAULLIN

Absents excusés :

Cécile CORMERY-RUCKLIN qui a donné procuration à Pascal PRIGENT
Matthieu APPLINCOURT qui a donné procuration à Sonia Olu
Fanny GALLAND qui a donné procuration à Pauline PERROT
Valérie BERVIL qui a donné procuration à Ludovic RAULLIN
Gilles MORVAN qui a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE
Véronique TANGUY-CHATAL qui a donné procuration à Céline HOUBERDON
Flavie MORVAN qui a donné procuration à Maxime FASTREZ-PIRIOU
Myriam HELIAS qui a donné procuration à Gourhant LE GAC

Secrétaire de séance : Céline Houberdon a été élue secrétaire de séance.

DCM 2026-80

Objet :

Affaires Financières

Renouvellement de la convention d'occupation des locaux de la MEFE par le Conseil Départemental

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Maison de l'Enfance, de la Famille et de l'Emploi Baradozic (MEFE) accueille dans ses locaux le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) du Conseil Départemental du Finistère.

La Commune met en effet à disposition du CDAS une surface de 105 m² (hors parties communes), composée d'un accueil, de 6 bureaux et d'une salle d'activités.

Une première convention a été signée en 2014 pour 3 ans, renouvelée en 2017 en 2020 puis en 2023 pour une période de 3 ans, arrivant donc à échéance cette année.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel (hors charges) à 978.01 €. Ce montant sera révisé chaque année au 1er juin à partir de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) Index de référence 2ème trimestre 2025 – 137.15

En outre, le Conseil Départemental prendra en charge une partie des frais de fonctionnement du bâtiment, calculés au prorata des surfaces utilisées.

Sur avis favorable de la commission Finances & Personnel, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve la convention d'occupation des locaux avec le Conseil Départemental du Finistère selon les modalités énoncées ci-dessus,
- autorise le Maire à signer la convention mise en annexe et à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 17/08/26

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Céline Houberdon

Le Maire,
Mary Coxall-Philippe